



Services de la DSEM

28 janvier 2016

Dans l'action le jeudi 18 février !

Le nouveau texte présenté lors la CDSP du 21 janvier ne répond pas à nos questions et revendications ☐ Le point de désaccord central porte sur la fermeture de 35 ATMs ou ateliers qui entraîne la suppression de 28 emplois ☐ La direction conditionne ses promesses en matière de classifications à la fermeture de ces sites ☐ Une nouvelle CDSP aura lieu le jeudi 18 février ☐ CGT, FO et SUD-PTT appellent à la grève et à se rassembler devant le Siège de la DSEM !

Un tiers des antennes qui ferme... et après, quoi ?

35 antennes ou ateliers qui ferment, 11 fermetures/relocalisations sur 5 autres sites, un avenir plus qu'incertain pour les ateliers : c'est évidemment le point de désaccord central que nous avons exprimé lors de cette CDSP. Au total, 28 emplois disparaissent sur ces 35 antennes, auxquels il faut ajouter les emplois des DTSI, des encadrants de la Corse et de l'ATM 13 et les 10 agents des ateliers qui sont dans le brouillard le plus total !

Avec un tel projet, nous rentrons dans un mode d'organisation « multi-sites » déjà à l'œuvre au Réseau et au Courrier. Un tel mode de gestion peut entraîner très vite, malgré les dénégations de la direction, flexibilité et mobilité. Flexibilité et mobilité pour les agents des ATMs fermées mais aussi pour tous les autres : c'est le principe même de la gestion « multi-sites » !

D'ailleurs, l'engagement (page 31 du document) de « *rattachement administratif des agents concernés sur l'entité Régate du Territoire la plus proche de l'ATM actuelle* » est un leurre total ! La direction doit écrire en toutes lettres que les agents conservent leurs emplois sur la ville de leur ATM actuelle. Elle doit aussi respecter les qualifications, les grades, les contrats et l'état de santé des agents, notamment ceux reconnus RQTH !

Le flou le plus total....

Quant aux rythmes du projet, tout dépendra... de tout ! : « *la fermeture de chaque ATM n'est pas fixée avec précision* », « *Elle dépendra des contraintes locales et nationales liées à chaque site, notamment celles liées aux engagements immobiliers, rendant progressif le déploiement du nouveau réseau d'ATM* » !!! Pour les agents des ateliers, « *des mesures d'accompagnement personnalisées leur seront proposées afin de leur permettre de bénéficier d'une remise à niveau de leurs compétences techniques* ». Pour faire quoi, pour aller où ? Mystère !

D'autant plus que, du point de vue global du projet, on nous parle d'outils et de technologies qui n'existent pas encore.

Classifications : des promesses à préciser... et à écrire !

Côte classifications, nous ne sommes pas plus avancés. La direction promet « la fin du II.2 ». A quelle échéance pour les 72 agents concernés ? Avec quelles exigences ? Dans le projet actuel, le II.2 existe toujours avec « *autonomie sur au moins deux domaines* », le II.3 intervient sur tous les domaines !

Comment arriver au II.3 « grade de base » sur tous les sites s'il faut être en polyvalence totale ? On attend la réponse !

Il en est de même de la promesse qui nous a été faite le 21 janvier d'avoir 100 postes en III.2 à l'horizon 2020 (SCT + ATM), ces 100 postes ne comprenant pas les futurs postes de Conseiller support et ceux qui seraient déjà en III.2. Où seront implantés les emplois, quelles compétences exigées ? Et, pour l'instant, le niveau III.2 n'existe pas pour les techniciens dans le projet (page 22) !!!

Le personnel du SCT mérite mieux qu'un petit paragraphe !

Nos trois syndicats ne peuvent pas concevoir que l'avenir et l'organisation du SCT se résume à un seul paragraphe noyé au sein d'un document (volumineux... en pages !) relatif à la transformation de la DSEM. C'est pourquoi nous demandons l'ouverture d'une CDSP spécifique "SCT" avec de véritables négociations concernant les points suivants :

- + la création de véritables fiches de poste prenant en compte la complexité du travail, la supervision et l'utilisation simultanée de plusieurs logiciels,
- + un grade de base et d'entrée au niveau II.3 (prise en compte de la polyvalence) et une possibilité d'évolution rapide vers les niveaux III.1, III.2 et III.3 pour les agents du SCT, en fonction des compétences de chacun sur les différents domaines de compétences,
- + une étude sur le besoin de formation et de remise à niveau nécessaires à chaque agent et les moyens mis en œuvre par la DSEM pour les satisfaire,
- + engagement du maintien de toutes les UTA et une vision claire sur leurs fonctions dans les années à venir.

Le recours très fréquent au délestage des interventions sur les ATMs (lors du débordement du CA, les demandes d'intervention sont directement envoyées aux ATMs sans tentative préalable de résolution par le CA) prouve que l'effectif des trois entités CA est insuffisant !

☛ Enfin, n'oublions pas non plus, à cette occasion, la volonté maintes fois réaffirmée par la direction de dénoncer les régimes de travail avec les conséquences prévisibles (baisse des RTT, élargissement de la pause méridienne, et des plages horaires d'ouverture...)

Oui, il faut se mobiliser ensemble et dans l'unité syndicale !

On le voit, au-delà du désaccord majeur, tout n'est pour l'instant que promesses et engagements des plus vagues !



cliquez sur le lien et signez la pétition !

Nous exigeons un véritable relevé d'engagements de la direction du Réseau qui soit opposable à la Poste par chaque agent !

Nous ne pouvons accepter un texte qui a si peu bougé entre les deux CDSP !

https://secure.avaaz.org/fr/petition/Mr_le_directeur_de_la_DSEM_NON_au_projet_de_reorganisation_fermetures_et_relocalisations_dATM/?tuHifkb

C'est pourquoi les fédérations CGT, FO et SUD vous appellent à cesser le travail le jeudi 18 février, jour de la tenue de la CDSP

Nous vous appelons aussi à venir manifester le même jour - à partir de 10 heures - sous les fenêtres de la DSEM (83 Boulevard Vincent Auriol 7013 Paris M° : Chevaleret)

Des prises de parole y seront organisées et ce rassemblement sera l'occasion d'avoir des échanges en direct entre services et collègues concernés par ce projet d'ampleur.

Afin de préparer au mieux notre action, nous organisons deux réunions téléphonées pour tous ceux et toutes celles qui pourront se connecter :

lundi 8 février à 12 heures et mardi 9 février à 13 heures (tél : 01 56 78 36 27)